



## Problème d expertise automobile avec un cabinet privé

Par **neomacoy**, le **05/08/2017** à **22:09**

Bonjour a tous , et merci d avance pour vos réponses .

j ai une question sur les procédures d expertise automobile.

Par trois fois ,pour trois sinistres différents ,bien sur, deux sur le même véhicule ,l'expert prend la voiture en photo sous toutes les coutures .

Cela m'a un peu agacé à la dernière visite chez l'expert , il m'a dis que c'était pour identifier la voiture , je lui ai répondu que l'identification c'était la plaque minéralogique , lorsque j'ai insister,il a finalement supprimer les photos qui ne concernées pas l accident .

Alors ma question est la suivante ,

lorsque l on mène son véhicule chez un expert pour évaluer les dégâts d'un sinistre , a t'il le droit de prendre l intégralité de la voiture en photo et /ou y a t'il une loi contre ça , qu'il l oblige à évalué uniquement le sinistre déclarer , et ne pas s occupé du reste du véhicule ,par exemple :bosses ,verni craquelé .

Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **05/08/2017** à **23:27**

Bonsoir,

1/ L'expert analyse le constat d'accident et dresse la liste des dégâts, en contrôlant la relation de cause à effet entre le choc et les dommages : en clair, il vérifie que l'accident s'est bien

produit comme vous le prétendez (il ne détermine pas les responsabilités, ce n'est pas son rôle ; en revanche, il dénoncera l'imposture éventuelle.

2/ Il regarde l'état général du véhicule, éventuellement prend des photos, car il peut être amené à considérer celle-ci d'une valeur inférieure au coût des réparations et la déclarer en épave.

Par **neomacoy**, le **06/08/2017** à **12:56**

bonjour pragma

merci à vous pour votre réponse .

il prend éventuellement des photos ce n'est pas une obligation,

d'après ce que j'ai cru comprendre .

je rage car dans le dernier sinistre , il prend en compte le pare-choc arrière mais pas le départ de l'impact qui se trouve sur l'aile arrière droite , or c'est flagrant que le choc est bien sur l'aile

et s'arrête sur le pare-choc je pense pour minimiser les réparations.j'ai fait un courrier de

protestation à mon assurance , elle s'en lave les mains même , je leur ai précisé qu'au vu

de la manière dont je ne suis pas protégé par la compagnie ou je suis assuré depuis plus de vingt ans .j'irai ailleurs , aucunes réactions , j'ai 4 voitures , une moto et un scooter chez eux .il

me conseille une contre expertise à ma charge , expertise qui dépasse le prix de la réparation sur l'aile.je fais faire un courrier sur ce point au directeur régional , avant d'aller voir ailleurs .

mais je pense connaître sa réponse .

merci bien pragma d'avoir répondu et de plus aussi trad .